

URBANISME**Schéma communal de développement commercial et fonds d'intervention de sauvegarde du commerce et de l'artisanat**

Conventions partenariales avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Val-de-Marne

EXPOSE DES MOTIFS**I – Origine du projet**

En 2006, une première étude a été menée pour établir un diagnostic du commerce à Ivry. Celui-ci a permis de préciser son état, sa composition et sa structure.

Le territoire ivryen est contrarié par des ruptures géographiques telles que la voie ferrée, la RN 305 et de forts dénivelés.

Le commerce s'est donc adapté, en se structurant en pôles de quartiers de sorte que l'on trouve dans chaque quartier une offre de proximité et une centralité commerciale. De plus, il existe une autre catégorie qui est celle dite de type « faubourg ». C'est un linéaire commercial sur des axes très circulants comme la RN 305, la rue Lénine ou encore le boulevard Paul Vaillant-Couturier.

L'état du commerce ivryen est, par ailleurs, caractéristique des communes de première couronne en périphérie immédiate de Paris.

En effet, l'offre d'équipement de la personne y est très faible (à l'exception du centre commercial « Quais d'Ivry » en fin de restructuration), en raison d'un centre-ville (zone où devrait se trouver ce type d'offre) qui n'a pas cette dimension commerciale. Les ivryens ont à proximité un appareil commercial très concurrentiel (Créteil Soleil, Bercy 2, Belle Epine, Italie 2) et très développé répondant à leurs attentes complémentaires, notamment en équipement de la personne.

De ce fait, les habitudes de consommation des ivryens font que le centre-ville n'a qu'une fonction de pôle de quartier.

Ils se reportent vers le centre commercial Italie 2 (Paris 13) qui fait office de « Centre-ville commercial ».

Même si elle n'est pas complète, l'offre commerciale de la Ville convient toutefois, dans son ensemble, aux ivryens.

Si le nombre de commerces présents sur la Ville est stable, leur nature et leur qualité sont en évolution plutôt négatives. En effet, on assiste à un développement de l'offre en matière de restauration rapide et de commerces spécifiques comme les « taxis phone ».

Enfin, la complémentarité entre les commerces sédentaires et les marchés forains est avérée notamment au Petit-Ivry et dans le centre-ville. Les marchés sont de véritables lieux de destination et jouent un rôle important dans l'attractivité et l'animation commerciale de la Ville.

Le devenir du commerce relève donc d'un double enjeu : une ré-appropriation de l'offre par les habitants et une adaptation de l'offre à l'environnement et aux besoins émergents de territoires en mutation (RN 305 et Avenir/Gambetta).

A partir de ce diagnostic, un plan d'action ayant pour but de travailler, dans chaque quartier, d'y mettre en valeur et d'y développer une centralité commerciale est réfléchi avec les Chambres Consulaires dont la phase concrète permettra la mise en œuvre d'actions en faveur du commerce.

II – Les actions proposées.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Val-de-Marne (CCIP 94) accompagnera la Ville dans les différentes étapes à savoir l'établissement d'un Schéma Communal de Développement Commercial (SCDC) et la mise en place d'un FISAC (Fonds d'Intervention de Sauvegarde du Commerce et de l'Artisanat). Cette dernière étape se réalisera également avec le concours de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val-de-Marne (CMA 94).

1 – Le S.C.D.C :

Il permettra, à partir des études déjà réalisées, de définir des orientations, des préconisations pour le développement de l'armature commerciale. Celles-ci seront présentées à la fois à l'échelle de la Ville, mais surtout à l'échelle des pôles commerciaux.

Elles devront définir des secteurs commerciaux à enjeux, le maintien ou non de cellules commerciales par secteur d'activités, une identité pour chaque pôle de quartier en vue de positionner les actions en matière de signalétique, de gestion des vitrines, d'image et d'animations commerciales.

Ces préconisations seront hiérarchisées et serviront de base à la mise en place du FISAC.

2 – Le F.I.S.A.C.

C'est un outil de développement des actions en faveur du commerce de proximité en obtenant des financements spécifiques. Tout au long du FISAC, la Ville sera accompagnée par la CCIP 94 et la CMA 94. La base du FISAC est de mutualiser les financements (Ville, Etat, commerçants) afin de mettre en place des actions globales ayant un impact sur le commerce.

Le FISAC intervient donc sur ce qui favorise le commerce dans un secteur, il peut financer l'accessibilité, la visibilité, l'aspect général du linéaire commercial mais n'intervient pas dans l'activité en elle-même.

Ainsi, le FISAC peut financer la réfection des devantures mais il ne peut pas aider un commerçant qui aurait des difficultés financières. L'un des premiers enjeux est de faire adhérer les commerçants au projet de revitalisation afin que le FISAC puisse se mettre en place. Celui-ci ne se substitue pas entièrement aux commerçants mais les incite et les accompagne dans la mise en place d'actions.

La CCIP 94 accompagnera donc la Ville sur différentes actions :

- information et mobilisation des commerçants,
- conduite du projet,
- mise en place d'une opération de rénovation des vitrines et des enseignes commerciales. L'objectif est de travailler en premier lieu avec des commerçants motivés qui seront un exemple pour leurs collègues,
- mise en place d'une signalétique,
- aides aux associations de commerçants, création d'associations représentatives,
- mise en place d'un plan d'animation.

La CMA 94 accompagnera, quant à elle, la Ville sur toutes les questions plus spécifiques relatives à l'artisanat, à son développement et son implantation dans les quartiers, à l'apprentissage.

3 – Autres actions en faveur du commerce.

Dans le cadre du partenariat mis en place avec la CCIP 94 et la CMA 94, les conseillers des Chambres vont accompagner certains commerçants individuellement afin de développer leur activité.

Par ailleurs, un travail particulier va cibler les commerçants et artisans de plus de 50 ans afin de réfléchir en amont à la reprise du commerce.

4 – Le partenariat.

Afin de mettre en œuvre toutes ces actions, des partenariats Ville/CCIP et Ville/CMA vont être officialisés. Ceux-ci permettront de définir les actions à engager mais aussi leur co-financement.

Le coût total de la conduite du projet est évalué à 100.000 € (étude SCDC et conduite du FISAC). La Ville prendra en charge 53.800 € et la CCIP, quant à elle, financera à hauteur de 44.200 €. Pour ce qui concerne les actions de la CMA, le financement est encore à affiner.

Le FISAC peut se dérouler sur 3 phases de trois ans intégrant des actions spécifiques à chaque étape qui seront en partie subventionnées. Des propositions d'actions de la Chambre de Commerce retenues par la Ville découlera un phasage budgétaire.

Une évaluation des actions mise en œuvre sera établi annuellement.

Une rencontre sera organisée avec le Président de la CCIP 94 et le Président de la CMA 94, à laquelle seront invités les commerçants et artisans de la Ville ainsi que les institutionnels. Cette rencontre marquera le démarrage du FISAC à Ivry.

C'est pourquoi, je vous propose d'approuver les conventions partenariales avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Val-de-Marne relatives au schéma communal de développement commercial et au fonds d'intervention de sauvegarde du commerce de l'artisanat.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

P.J. : conventions.

URBANISME

Schéma communal de développement commercial et fonds d'intervention de sauvegarde du commerce et de l'artisanat

Conventions partenariales avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Val-de-Marne

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Pierre Martinez, conseiller municipal délégué, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu l'étude de diagnostic du commerce à Ivry-sur-Seine menée par la société Bérénice,

considérant la volonté politique, depuis le mandat précédent, de développer et de pérenniser le commerce sur le territoire ivryen,

considérant la proposition du plan d'actions pour la mise en valeur et le développement d'une centralité commerciale dans chaque quartier,

considérant l'accompagnement de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Val-de-Marne (CCIP 94) dans les différentes étapes à savoir l'établissement d'un Schéma Communal de Développement Commercial (SCDC) et la mise en place d'un FISAC (Fonds d'Intervention de Sauvegarde du Commerce et de l'Artisanat),

considérant l'accompagnement de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val-de-Marne (CMA 94) sur les différents aspects du FISAC concernant les activités artisanales,

considérant qu'afin de mettre en œuvre ces actions, il est nécessaire de mettre en place des partenariats, entre d'une part la Ville et la CCIP 94, et d'autre part la Ville et le CMA 94,

vu l'avis de la Commission Urbanisme en date du 17 mars 2009,

vu les conventions, ci-annexées,

vu le budget communal,

DELIBERE

(par 42 voix pour et 1 abstention)

ARTICLE 1 : APPROUVE les conventions partenariales avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Val de Marne et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val-de-Marne, relatives au schéma communal de développement commercial et au fonds d'intervention de sauvegarde du commerce et de l'artisanat.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à signer lesdites conventions, ainsi que les avenants y afférant.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 27 MARS 2009